

**VOYAGEUR
À DESTINATION OU EN PROVENANCE DE
LA RÉUNION / METROPOLE**

**ATTESTATION RELATIVE
AU DÉPLACEMENT AÉRIEN**

POUR LES VOYAGEURS NON VACCINES

En application de l'arrêté N°2021-1979 du 1^{er} octobre 2021, les déplacements de personnes par transport public aérien entre La Réunion et la métropole, la métropole et La Réunion sont interdits pour les personnes ne présentant pas un schéma vaccinal complet. Pour voyager, ces personnes doivent justifier d'un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, motif de santé ou motif professionnel ne pouvant être différé et pour les voyageurs présentant un schéma vaccinal complet.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires) :

- Je voyage en provenance de La Réunion
 Je voyage à destination de La Réunion

Je soussigné(e),

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE à destination :

.....
.....
.....

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

AÉROPORT de DÉPART :

NUMÉRO de VOL :

NUMÉRO DE SIÈGE

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DATES DE SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur voyager pour le motif suivant :

- Motif impérieux d'ordre personnel ou familial**

Justificatifs :

- ✓ Décès d'un proche : Certificat de décès + justificatif prouvant le lien familial
- ✓ Assistance à un proche vulnérable : Certificat médical + justificatif prouvant le lien familial
- ✓ Visite à un proche dont le pronostic vital est engagé : Certificat médical + justificatif prouvant le lien familial
- ✓ Droit de garde : Livret de famille + décision de justice
- ✓ Célibat géographique : Livret de famille, PACS ou certificat de concubinage + justificatif de fiscal de résidence
- ✓ Garde des petits enfants : Livret de famille + justificatif de fiscal de résidence + preuve absence solution de garde
- ✓ Convocation judiciaire : Copie de la convocation
- ✓ Aide à l'installation d'un étudiant : Livret de famille + carte étudiant + justificatif de déménagement
- ✓ Retour au domicile : Justificatif de fiscal de résidence
- ✓ Personne victime de violences intrafamiliales
- ✓ Retour au domicile des étudiants : Livret de famille + Justificatif fiscal de résidence des parents +attestation sur l'honneur d'hébergement
- ✓ Déménagement : Preuve de la nouvelle résidence + attestation de changement d'adresse

Motif de santé

Justificatifs :

- ✓ Urgence médicale : Justificatif de l'évacuation sanitaire
- ✓ Consultation médicale spécialisée : Certificat médical

Motif professionnel ne pouvant être différé

Justificatifs :

- ✓ Déplacement d'un étudiant pour une inscription : convocation + preuve d'inscription
- ✓ Journaliste : carte de presse
- ✓ Avocat : carte professionnelle
- ✓ Parlementaire : carte professionnelle
- ✓ Mission indispensable à la continuité de la Nation : ordre de mission
- ✓ Déplacement professionnel ne pouvant être différé : ordre de mission
- ✓ Remplacement d'un professionnel de santé (minimum 3 mois) : Contrat de remplacement
- ✓ Prise de poste : Contrat de travail
- ✓ Stage obligatoire : Convention de stage
- ✓ Formation professionnelle obligatoire : Convocation
- ✓ Concours : Convocation

Je confirme que je ne présente **pas de symptôme** d'infection à la Covid-19.

Je confirme **ne pas avoir été informé être positif à la COVID-19 dans les 7 derniers jours.**

Je confirme qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact** avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

J'accepte qu'**un test RT-PCR** ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2 puisse être réalisé à mon arrivée dans le cadre d'opérations décidées par le préfet et l'autorité sanitaire.

J'ai l'obligation civile et morale d'observer **une semaine de précaution** et d'effectuer **un test RT-PCR** 7 jours après mon arrivée à La Réunion.

Exemption de semaine de précaution à l'arrivée au titre des fonctions professionnelles essentielles à la continuité de l'Etat en application des directives préfectorales.

Fait à....., le/...../2021

Signature :